

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L E G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires européennes

- I. Audition à la suite du Conseil européen de Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes..... 3
- II. Nomination de rapporteurs 18
- III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution 19

Mardi
19 décembre 2017
16 h 30

Compte rendu n° 22

**Présidence de
Mme Sabine Thillaye**
Présidente



COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Mardi 19 décembre 2017

Présidence de Mme Sabine Thillaye, Présidente de la Commission

La séance est ouverte à 16 h 40.

I. Audition à la suite du Conseil européen de Mme Nathalie Loiseau, Ministre auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée des affaires européennes

Mme la présidente Sabine Thillaye. Chers collègues, le Conseil européen des 14 et 15 décembre derniers fut un peu particulier. Non seulement il a adopté des conclusions sur les politiques européennes cruciales, mais il a aussi acté l'entrée dans la seconde phase des négociations sur le Brexit.

En matière de défense, le Conseil, dans le prolongement de ses conclusions de 2016 et 2017, a exprimé sa satisfaction quant à l'établissement d'une coopération structurée permanente ambitieuse, qui pourrait s'appuyer sur un financement issu du Fonds européen de la défense et le développement d'un programme européen industriel. C'est un pas de géant par rapport à ce qui était envisagé il y a un an encore. Quelles sont pour vous, Madame la ministre, les prochaines étapes ? Comment avancer, notamment, sur le dossier de la coopération et, surtout, de la complémentarité entre l'Union européenne et l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).

À la suite du sommet social qui s'est tenu à Göteborg au mois de novembre dernier, le Conseil européen a insisté sur la nécessité de mettre en place un socle européen de droits sociaux. Les autorités françaises ont plaidé pour un approfondissement de la dimension sociale avec, par exemple, la mise en place d'un salaire minimal supérieur au seuil de pauvreté propre à chaque État, soit 60 % du revenu médian. Pensez-vous, Madame la ministre, que cette idée ait une chance de prospérer au sein du Conseil ?

En matière culturelle, ensuite, le Conseil européen a invité l'ensemble des parties prenantes à renforcer dans l'ensemble de l'Union les partenariats stratégiques entre les établissements d'enseignement supérieur et à encourager l'émergence d'ici à 2024 d'une vingtaine d'universités européennes, permettant aux étudiants d'obtenir un diplôme en combinant des études dans plusieurs pays de l'Union. L'attractivité de notre continent n'en sera que renforcée. Cela concrétise les propositions formulées par le chef de l'État dans son discours de la Sorbonne.

Ce Conseil a également été l'occasion de tenir une réunion au format dit « article 50 » qui réunit les vingt-sept États membres à l'exclusion du Royaume-Uni pour discuter de la suite à donner aux négociations du Brexit. Le rapport conjoint des négociateurs britanniques et européens ayant été jugé suffisant, le Conseil européen a autorisé les négociateurs à commencer la deuxième phase du processus. Il s'agit donc de négocier les

relations futures de l'Union européenne et du Royaume-Uni, ainsi que la forme que pourrait prendre un éventuel accord de transition. Le président du Conseil européen Donald Tusk et la Chancelière allemande Angela Merkel ont déclaré que le plus dur reste à venir : partagez-vous, Madame la ministre, ce sentiment ?

Enfin, le sommet de la zone euro a permis un débat ouvert, notamment sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire et l'achèvement de l'union bancaire. Pensez-vous que les mécanismes envisagés, tel le Fonds monétaire européen, permettront à la zone euro, de mieux faire face aux chocs économiques extérieurs ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre accueil et je me réjouis de vous retrouver pour cet échange après le Conseil européen des 14 et 15 décembre derniers. Outre le Brexit et la zone euro, discutés dans des formats spécifiques, cinq sujets thématiques principaux étaient à l'agenda : les migrations, la défense, le social, l'éducation, la culture et le climat. Je reviendrai aussi sur les questions internationales discutées jeudi soir lors du dîner des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que sur la présentation par le Président de la République des consultations citoyennes.

La question politiquement la plus sensible de ces deux journées était le Brexit. Les chefs d'État et de gouvernement ont, comme le leur recommandait la Commission, estimé que les progrès effectués par les négociateurs étaient « suffisants » pour passer à la phase 2 des négociations.

Les droits des citoyens européens au Royaume-Uni – dont 300 000 Français – seront protégés : ils pourront continuer à résider, travailler, étudier comme aujourd'hui. Je précise que leurs qualifications professionnelles resteront reconnues, y compris pour les professions de santé comme les infirmières et les médecins. Ils auront accès aux soins de santé, à la retraite et aux prestations de sécurité sociale. Les droits de leurs proches sont aussi garantis : s'ils ne vivent pas au Royaume-Uni au moment du retrait, les membres de la famille des citoyens européens résidant au Royaume-Uni pourront rejoindre leurs proches dans le futur, leurs enfants seront protégés, y compris leurs enfants à naître. Il s'agissait principalement de veiller à ce que le plein respect de ces droits soit assuré. Les cours britanniques en seront chargées et devront prendre en compte la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), passée, présente et future. Elles pourront, pendant huit ans, poser des questions préjudicielles à la CJUE pour éviter des interprétations différentes de ces droits. Nous veillerons, dans la rédaction juridique de l'accord de retrait, qui sera soumis aux États membres, à offrir aux citoyens européens le maximum de garanties.

En ce qui concerne l'Irlande, la solution acceptée par le Conseil européen et soutenue par le Royaume-Uni, la Commission mais aussi l'Irlande est fondée sur le principe d'une absence de frontière physique sur l'île d'Irlande – c'est un point fondamental de l'accord du Vendredi Saint. Cela doit être concilié avec l'appartenance de l'Irlande au Marché unique. Pour ce faire, le Royaume Uni s'est engagé à ce que la question soit réglée dans le cadre de la relation future, à défaut par des solutions spécifiques concrètes sur le commerce des biens entre le Nord et le Sud de l'Irlande, ou encore, si cela ne suffit pas, par un « alignement » du Royaume-Uni sur les règles du marché intérieur et de l'union douanière nécessaires à la bonne coopération entre le Nord et le Sud de l'Irlande. Que ce soit lors de la rédaction de l'accord de retrait ou pour la définition du cadre futur des relations du Royaume Uni et de l'Union européenne, nous devons être extrêmement vigilants pour faire respecter l'intégrité du marché intérieur et de l'union douanière.

Quant au règlement financier, le Royaume-Uni a finalement accepté de prendre en charge les dépenses qui lui reviennent : sa contribution aux budgets européens jusqu'en 2020, ce qu'on appelle les « reste à liquider », les passifs, ou encore la retraite des fonctionnaires. Ce résultat est très satisfaisant.

Sur la base de l'accord trouvé au Conseil européen, nous allons maintenant pouvoir négocier sur trois types de sujet. Ce sont, tout d'abord, les autres sujets liés au retrait, ce qui inclut des sujets aussi importants que les marchés publics, par exemple. Le deuxième type de sujet concerne la période de transition. Le Conseil européen a rappelé vendredi des principes clairs : pas de participation du Royaume-Uni aux institutions et à tous les organismes européens, mais application de toutes les règles européennes. La transition doit aussi être limitée dans le temps et non-reconductible. Le troisième type de sujet concerne la définition du cadre de nos relations futures, sachant que l'accord détaillé qui les définira ne pourra pas être prêt avant mars 2019. Un mandat de négociation révisé sera, comme nous le souhaitons, donné par le Conseil européen à Michel Barnier au mois de mars 2018.

Pour mener cette tâche à bien, il est indispensable que les Vingt-sept restent unis. Nous devons y prendre garde, les tentations seront bien plus fortes encore en phase 2. Il faudra impérativement que les États membres résistent à la tentation d'entrer dans des discussions bilatérales avec Londres sur certains aspects de la négociation. Alors, oui, je le confirme : le plus dur reste à venir.

Les chefs d'État et de gouvernement se sont également retrouvés en formation plénière zone euro, donc à 27, pour débattre du renforcement de l'Union économique et monétaire. La Commission a eu le grand mérite de nourrir le débat que le Président de la République avait lancé en présentant ses idées le 6 décembre. Nous voulons cependant aller plus loin. La discussion a permis tout d'abord de marquer la volonté des chefs d'État et de gouvernement d'achever l'union bancaire et de renforcer le mécanisme européen de stabilité pour que la zone euro ne puisse plus être prise au dépourvu par une crise financière. Les échanges ne pouvaient aboutir à une décision sur des projets encore plus ambitieux comme la mise en place d'une capacité budgétaire de la zone euro et les modifications institutionnelles que cela entraînerait, notamment pour en renforcer le contrôle démocratique. Comme vous le savez ces questions sont très sensibles pour certains États membres qui, comme l'Allemagne, cherchent à constituer une coalition ou, comme l'Italie, préparent de prochaines élections. Le Président de la République a cependant obtenu deux rendez-vous très importants : l'organisation d'un sommet de la zone euro au mois de mars et l'adoption d'une feuille de route commune au mois de juin 2018.

Quant aux thèmes discutés dans le cadre du Conseil européen à vingt-huit, avec la défense, nous avons matière à nous réjouir des progrès accomplis depuis le mois de décembre 2016, même si une attention de tous les instants reste bien entendu indispensable dans ces domaines, largement nouveaux pour l'Union européenne. Je pense au lancement de la coopération structurée permanente avec vingt-cinq États membres qui ont pris des engagements financiers, opérationnels et politiques assez ambitieux, mais aussi aux progrès de la négociation sur le programme de développement industriel pour la défense, qui préfigure le fonds européen de défense et doit pouvoir, très concrètement, comme l'a rappelé le Conseil européen, financer, sur le budget européen, des premiers projets dès 2019.

Il était important que le Conseil européen revienne sur le sommet sur le climat, le *One Planet Summit*, qui s'est tenu à Paris le 12 décembre dernier, et a souligné la nécessité de renforcer les financements publics et privés indispensables pour lutter contre le dérèglement

climatique. L'enjeu était aussi de marquer la mobilisation de l'Union européenne pour faire appliquer l'accord de Paris dans le contexte créé par la décision de retrait de l'administration américaine et, de façon concrète, sa détermination à conclure rapidement la négociation du paquet énergie-climat 2030 ambitieux que la Commission a proposé. Le Conseil européen s'est exprimé en ce sens et, je le souligne, car cela n'avait rien d'évident ni d'automatique, grâce à un projet d'amendement franco-polonais, la Pologne accueillant l'année prochaine la vingt-quatrième conférence annuelle de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP24) à Katowice.

Sur les questions sociales, cette réunion du Conseil européen a permis de renforcer l'ambition d'une « convergence accrue » que nous nourrissons pour l'Union européenne, expression reprise dans les conclusions. C'est dans cet esprit que le Conseil européen a salué le « socle européen de droits sociaux » proclamé lors du sommet social qui s'est tenu à Göteborg du 17 novembre dernier et a demandé à la Commission de mettre en place un programme de contrôle de sa mise en œuvre. C'est aussi dans cet esprit que le Président de la République a souligné au cours du débat l'importance de l'idée d'Autorité européenne du Travail, évoquée par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union. La Commission travaille déjà à une proposition législative pour le printemps 2018. Le Conseil européen s'est engagé à revenir sur l'ensemble du programme de travail social de la Commission dès mars 2018. Cela étant, tempérons notre bel enthousiasme : un certain nombre de pays à l'Est de l'Europe, soucieux de leur compétitivité, sont réticents à la convergence sociale, un certain nombre de pays du Nord de l'Europe, très attentifs au respect du principe de subsidiarité, ne reconnaissent pas à l'Union européenne de compétence pour traiter d'un certain nombre de sujets. Nous devons poursuivre nos efforts sur ce point, car c'est ce que nos concitoyens attendent de l'Union européenne, mais pas forcément ce qu'elle est le plus habituée à traiter.

Dans le domaine de l'éducation et de la culture, les conclusions vont nous permettre d'avancer dans la direction fixée par le Président de la République. Le Conseil européen a invité les États membres à faire émerger, d'ici à 2024, une vingtaine d'« universités européennes », en constituant des réseaux d'universités de différents pays. Le travail va également porter sur la maîtrise par les étudiants de deux langues européennes et sur une reconnaissance mutuelle des diplômes du secondaire, dont nous souhaitons qu'elle s'inscrive dans ce que nous appelons un « processus de la Sorbonne » permettant la mobilité des jeunes en Europe et complétant le « processus de Bologne » qui existe pour l'enseignement supérieur. Enfin, l'idée d'un renforcement de la connaissance des langues européennes par les étudiants a été retenue.

Lors du dîner des chefs d'États et de gouvernement, le thème des migrations a donné lieu à des discussions parfois difficiles sur les relocalisations de personnes en besoin de protection depuis la Grèce et l'Italie vers les autres pays de l'Union européenne. Ce n'est pas une nouveauté. Les divergences sur ce point, déjà bien connues, ne doivent cependant pas masquer une grande convergence sur trois points : d'abord la nécessité d'accroître la mobilisation de l'Union européenne pour soutenir les pays d'origine et de transit, comme le fait la France, avec le sommet que nous avons organisé à propos du G5 Sahel le 13 décembre dernier ; ensuite, l'idée de disposer de moyens financiers accrus sur les migrations dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP) et d'un instrument financier spécifique au lieu de fonds ad hoc comme nous en créons jusqu'à présent ; enfin, la nécessité de trouver un accord sur le régime commun de l'asile au cours du premier semestre de l'année 2018. À propos des migrations, je relève tout de même que les quatre pays du groupe de Visegrád se

sont engagés à verser 35 millions d'euros au fonds fiduciaire d'urgence – signe de solidarité nouveau et bienvenu, quoiqu'insuffisant.

Le Président de la République et la Chancelière allemande ont fait le point sur les discussions menées dans le format « Normandie » et sur la mise en œuvre des accords de Minsk. Une discussion approfondie a eu lieu, à l'issue de laquelle le Conseil européen a décidé du principe d'un renouvellement des sanctions sectorielles à l'égard de la Russie, qui arrivent à échéance le 31 janvier 2018. Le Conseil des ministres adoptera des conclusions en ce sens dans quelques semaines. La discussion a également porté sur la reconnaissance par les États-Unis de Jérusalem comme capitale d'Israël et sur l'annonce du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem. Il était important que le Conseil rappelle son attachement à la solution des deux États dans ses conclusions.

Enfin, le Président Macron a présenté les grands principes du projet de « consultations citoyennes » et a appelé les États membres et la Commission à y participer. Le travail va maintenant s'engager avec nos partenaires au plan technique dès le mois de janvier. Je ne reviens pas sur ce projet mais permettez-moi de saluer la qualité du travail effectué par Mme Gomez-Bassac et par le groupe de travail que l'Assemblée a constitué sur le sujet et que préside M. Herbillon.

Mme la présidente Sabine Thillaye. Avant de vous donner la parole, chers collègues, je tiens à saluer la présence de membres du Parlement européen parmi nous.

M. Ludovic Mendès. Le groupe La République en Marche peut, madame la ministre, vous féliciter. Au cours des derniers mois, le Président, le Gouvernement et vous-même avez vraiment travaillé, avec de belles réussites. Il est malheureusement aussi des dossiers, à propos desquels nous n'avons pas pu aller assez loin mais nous y arriverons peut-être plus tard. Au moins, la France est revenue sur la scène européenne et cela nous fait du bien.

Vous avez abordé le sujet de l'immigration, qui me tient particulièrement à cœur. J'ai eu la chance d'accompagner la semaine dernière le ministre de l'intérieur en Albanie. La seule chose qui pourrait aider l'Albanie face à cette fuite de sa population, c'est de pouvoir intégrer l'Europe. Il serait intéressant, au moins, d'ouvrir des négociations. Que pouvons-nous faire, en tant que Français ?

Quant à la question de l'asile, comment avancer ? Depuis des années, nous sommes à l'arrêt. On nous propose de parvenir à un régime commun au cours du premier semestre de l'année 2018, voire du premier trimestre. La France s'est engagée aussi dans ce processus, avec un calendrier analogue. N'allons-nous pas nous heurter aux règles européennes ?

Des pays comme l'Italie, la Grèce et l'Espagne sont aujourd'hui au bout de ce qu'ils peuvent faire. Comment faire, donc, pour que la relocalisation sur le territoire européen soit un processus opérationnel, quand bien même elle ne peut s'appliquer de la même manière dans tous les pays européens ? Quelle démarche constructive mener avec les pays du groupe de Visegrád, qui s'inscrivent dans une logique bien différente ? Et quand l'Europe prendra-t-elle enfin ses responsabilités en matière d'immigration, d'asile et d'intégration ?

M. Vincent Bru. La veille du Conseil européen du 15 décembre dernier, le président Donald Tusk a déclaré que les tentatives de l'Union européenne pour imposer les

quotas de réfugiés étaient une source de division et qu'elles étaient inefficaces. Par cette provocation, il voulait dépasser la politique des quotas et définir en fait une stratégie plus large de solidarité européenne, mais force est de constater que certains États européens tels que la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie ne sont pas d'accord. Depuis quelque temps, ils refusent même d'accueillir des réfugiés et proposent, plutôt que de le faire, de signer un chèque de 35 millions d'euros à l'Italie pour qu'elle le fasse. La France n'a pas toujours eu une position très claire et très audible sur ce sujet. Or il faut des réponses courageuses et concrètes pour avoir une vision claire et solidaire et apporter un message positif pour lutter contre le repli sur soi.

Madame la ministre, quelle est la position du Gouvernement en matière d'accueil des réfugiés et comment comptez-vous affirmer nos valeurs humanistes à l'échelle européenne ?

M. Bruno Gollnisch, membre du Parlement européen. Nous avons cru comprendre que des négociations bilatérales entre les États membres et le Royaume-Uni n'étaient pas souhaitées. J'avoue ne pas très bien comprendre la raison de cette phobie. Ne pourrait-on pas considérer que les traités européens sont analogues à des traités multilatéraux avec le Royaume-Uni et qu'à partir du moment où celui-ci décide de sortir de l'Union nous nous trouvons en présence de traités qui nous lient et qu'il appartient à chaque membre de l'Union européenne de négocier comme il l'entend avec le Royaume-Uni ? En quoi cela serait-il néfaste ? La France est liée par des traités bilatéraux ou multilatéraux avec pratiquement tous les États du monde, y compris des partenaires européens. Il y en a 4 500 ou 4 600. Je m'interroge donc. Pourquoi exclure les négociations bilatérales ?

Ma seconde question sera très brève. Vous avez fait cas de deux projets de défense qui devraient être financés à partir de 2019 sur des fonds européens. Le document écrit qui nous a été donné sur les conclusions du Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement fait état de deux projets « capacitaires ». J'avoue ne pas très bien comprendre ce terme, pouvez-vous nous en dire un peu plus ? De quels projets s'agit-il en matière de coopération relative à la défense et à l'armement ?

Mme Valérie Gomez-Bassac. Madame la ministre, je suis ravie de vous entendre sur ce Conseil européen. Je ne peux m'empêcher de revenir sur les conventions démocratiques, mais je tenterai d'être brève, puisque vous avez déjà donné quelques éléments.

Ce projet s'inscrit dans le long terme, et nous ne pouvons pas avancer seuls. Nous avons besoin de l'aide des peuples, mais aussi des dirigeants ; je regrette donc qu'il n'ait pas été abordé dans le cadre du Conseil européen, même si le Président de la République en a parlé en marge. Le sujet sera-t-il abordé lors d'un prochain Conseil ?

Vous avez fait état de la volonté d'associer la Commission aux conventions démocratiques, je souhaiterais savoir à quel niveau. Il serait judicieux de le faire à celui de la restitution, pour qu'il y ait une certaine neutralité et une certaine hauteur par rapport aux résultats des débats qui seront menés. Partagez-vous ce point de vue ?

Enfin, un calendrier est-il établi, et pensez-vous que ces conventions démocratiques seront mises en place prochainement ?

Mme Christine Hennion. Dans les conclusions qui nous ont été remises, il est indiqué que le Conseil européen invite la Commission, le Conseil et les États membres à

définir des mesures sur tout ce qui concerne le passage au numérique, la cyber-sécurité, l'éducation aux médias et l'intelligence artificielle.

La présidence estonienne avait mis l'accent sur ce sujet. Y a-t-il un bilan d'étape ? Une suite est-elle prévue au-delà de ces quelques remarques ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes. Monsieur Mendes, sur l'Albanie et sa perspective européenne, le Président de la République en a clairement posé le principe pour les pays des Balkans occidentaux. Il faut l'affirmer sans ambiguïté dans la mesure où ces pays sont situés dans une partie du monde qui a connu des tensions et des conflits graves, et qui est aussi tentée par d'autres que l'Union européenne. Si l'Union européenne ne tend pas la main aux Balkans occidentaux, d'autres le feront, et sans doute aurons-nous des motifs de le regretter.

Cela étant, la perspective européenne est un processus exigeant en matière de réforme d'État de droit et de rapprochement de l'acquis communautaire. Il n'est pas question de fixer un délai artificiel et de se précipiter vers un élargissement alors que les pays candidats ne seraient pas prêts. Hier, l'Union européenne a ouvert deux nouveaux chapitres de négociations avec la Serbie et le Monténégro, qui ont progressé en direction de leur adhésion. Tel n'est pas le cas d'autres pays des Balkans occidentaux. Ce n'est pas faire de la discrimination que de le dire : nous devons à nos concitoyens et aux pays candidats d'être sérieux, lucides et cohérents dans notre approche. Rejoindre l'Union européenne est un processus extraordinairement exigeant. Nous serons vigilants sur les questions de lutte contre la corruption, la criminalité organisée et les trafics. Les pays des Balkans occidentaux le savent, et cela aide d'ailleurs les progressistes et les réformistes de ces États. Il ne faut donc pas baisser notre seuil d'exigence.

S'agissant de la question des relocalisations, nous n'avons cessé de dire que l'asile en Europe est un régime de responsabilité et de solidarité. C'est un régime de responsabilité pour les pays de première entrée, car ce sont eux qui doivent enregistrer les demandes de ceux qui se présentent sur leurs côtes ou à leurs portes. C'est un régime de solidarité car, en cas d'afflux massif de migrants, il est normal que l'ensemble des pays de l'Union européenne se montre solidaire. Il ne serait pas acceptable qu'un pays s'estime exclu de cette solidarité au motif, par exemple, qu'il n'a pas d'histoire coloniale – de tels propos ont été tenus par certains États. La décision prise en 2015 par le Conseil s'impose à tous, et les décisions déjà prises par la Cour de justice de l'Union européenne ou à venir devront être respectées.

Nous-mêmes nous sommes engagés à relocaliser 10 000 personnes en demande de protection. Nous tenons nos engagements s'agissant des demandeurs d'asile qui se trouvent en Grèce, et davantage que par le passé s'agissant de ceux qui se trouvent en Italie, lorsque nous sommes face à des personnes en besoin manifeste de protection. Le cas se présente davantage en Grèce qu'en Italie, où il y a beaucoup plus de migrants économiques illégaux.

Arriverons-nous à réformer le régime européen de l'asile ? Ce n'est pas la première fois que le Conseil réaffirme la nécessité de progresser. Le sujet a été débattu pendant le dîner, sans aboutir à une conclusion, notamment à la demande de pays en période de campagne électorale, comme l'Italie. Nous connaissons tous en effet l'utilisation qui peut être faite des questions migratoires par les uns ou les autres lors des campagnes électorales.

Le paquet asile progresse, mais de manière désordonnée. Ce n'est pas vraiment un paquet : des progrès ont été enregistrés sur certains sujets, et sur d'autres, tels que la révision du Règlement de Dublin, ils sont plus lents. Il faut continuer à avancer, engranger tous les progrès qui peuvent être faits et travailler, comme nous le faisons, à la dimension externe de la gestion des flux migratoires grâce à un meilleur contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne, au renforcement du corps des gardes-frontières de l'Union européenne, et un travail beaucoup plus intense avec les pays d'origine et les pays de transit. C'est ce que nous faisons, c'est la fierté de la France d'avoir incité à cette accélération du processus de gestion de la dimension externe des flux migratoires.

S'agissant du Brexit, Monsieur Gollnisch, vous me demandez pourquoi ne pas négocier pays par pays avec le Royaume-Uni. Eh bien parce que ce n'est pas ce qui est prévu par l'article 50 du traité, et que ce n'est tout simplement pas notre intérêt. Le Royaume-Uni est peut-être tenté de diviser pour régner, mais les intérêts que nous avons à défendre, qu'il s'agisse de politique de la pêche, de politique agricole commune ou de politique de la recherche, sont communs à l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Et nous serons plus forts pour peser dans la négociation à Vingt-sept, plutôt que vingt-sept fois un État membre qui tenterait de tirer la couverture vers lui.

Cela n'empêche pas des accords bilatéraux avec le Royaume-Uni : nous en avons, et un sommet bilatéral franco-britannique se tiendra le 18 janvier au Royaume-Uni. Nous veillerons à la préservation de nos intérêts bilatéraux, ainsi qu'à ce que la relation future du Royaume-Uni avec l'Union européenne soit très particulière, qu'elle soit celle d'un grand partenaire et pas n'importe lequel de nos partenaires. Mais cette relation sera différente de celle que les États membres ont entre eux. Il faut qu'il soit moins avantageux pour le Royaume-Uni d'être hors de l'Union européenne qu'à l'intérieur.

S'agissant des premiers projets de la coopération structurée permanente dans laquelle se sont engagés vingt-cinq des vingt-sept futurs États membres de l'Union européenne, à ce stade, ils sont au nombre de dix-sept. Nous sommes en tête de file sur plusieurs de ces projets, l'Allemagne ainsi que l'Italie le sont sur d'autres. Ces projets réunissent toujours plusieurs États membres. Il s'agit pour partie de projets de recherche sur certains matériels militaires, tel le développement de capacités de lutte contre les mines sous-marines. Il y a aussi des projets d'harmonisation de matériels et de procédures. Ainsi, la France est tête de file sur un projet d'utilisation de logiciels radio entre armées de l'Union européenne. Il s'agit également de projets capacitaires, à la fois sur le plan des matériels et des entraînements, de partage de renseignements et de planification entre les armées souhaitant travailler ensemble au sein de l'Union européenne, en particulier pour des opérations extérieures. Il en est ainsi par exemple au Mali. Nous devons progresser s'agissant du matériel que nous utilisons ensemble et des habitudes de travail de nos armées, pour mieux nous projeter à l'extérieur.

Madame Gomez-Bassac, vous avez évoqué les conventions démocratiques. Je vais vous contrarier, puisque nous les avons renommées « consultations citoyennes ». Certains États membres craignaient en effet que les conventions démocratiques soient le premier pas vers une révision des traités, et trouvaient donc la terminologie intimidante. En réalité, nous parlons bien de consultations citoyennes, autant les appeler par ce qu'elles sont. Elles ont été abordées par le Président lors du dîner le premier jour du Conseil européen. Nous avons envoyé aujourd'hui même une forme de cahier des charges aux États membres de l'Union européenne ; nous l'avons déjà adressé au président de la Commission et au président du Conseil, pour aller ensemble, d'un même pas, vers ces débats que nous

souhaitons organiser dans les territoires des États membres volontaires entre le printemps et l'automne de l'année prochaine. Ne pas commencer avant à la fin du mois de mars permettra d'avoir comme partenaire un gouvernement allemand stable et un gouvernement italien renouvelé après les élections qui devraient se tenir début mars – il était évidemment important de passer ce cap électoral. Et terminer pour la fin octobre pour ne pas interférer avec la préparation des élections européennes. L'implication de la Commission sera celle qu'elle souhaitera. Nous aimerions qu'il y ait une phase aussi commune que possible entre les États membres participants. Elle peut se faire sous l'angle d'un questionnaire commun, qui serait mis en place par la Commission si elle le souhaite, d'un apport de la Commission à l'organisation de débats dans les États membres. Et lors de la phase de restitution, la Commission et le Conseil examineront ensemble ce qui sera remonté des débats dans les différents États membres.

Madame Hennion, sur les questions du numérique, de la cyber-sécurité et de l'intelligence artificielle, je n'entrerai pas dans le détail car toute cette audition n'y suffirait pas ! Pour faire simple, le Marché unique du numérique est une ambition forte et nécessaire que la présidence estonienne du deuxième semestre a vigoureusement portée. La révision de la directive sur les droits d'auteurs n'a pas totalement abouti. Un projet est préparé par la Commission, il comporte beaucoup de points positifs. Nous sommes très attentifs à la définition du partage de la valeur entre les auteurs, les éditeurs et les plateformes. Nous souhaitons pousser la notion de responsabilité des plateformes, nous n'y sommes pas encore totalement parvenus.

Le Règlement général sur la protection des données personnelles entrera en vigueur l'année prochaine, avec le projet de directive « e-privacy ». Nous sommes très attentifs à la notion de consentement de l'utilisateur, mais tout le monde n'est pas encore d'accord. Nous ne voulons pas faire remonter le consentement de l'utilisateur à l'utilisation de ses données uniquement au niveau des plateformes, car ce serait un cadeau en or aux grands acteurs du numérique, et autant de connaissance de leurs clients perdue pour les éditeurs en ligne. Le débat est ouvert, et nous y prenons une grande part.

Sur la cyber-sécurité, des propositions intéressantes ont été faites par la Commission, nous les examinons avec la satisfaction de constater que cela devient un sujet européen, ce qui est absolument nécessaire. Mais nous avons l'exigence que la convergence se fasse vers le haut. Un certain nombre d'États membres, dont la France, ont des pratiques exigeantes en matière de cyber-sécurité ; nous ne voudrions donc pas qu'une agence européenne vienne lisser nos exigences vers le bas sur la notion essentielle de certification. Nous en discutons avec la Commission et nous souhaitons vivement être entendus d'autant que beaucoup d'États membres partagent nos préoccupations.

Enfin, sur les questions liées à l'intelligence artificielle, sur lesquelles votre collègue Cédric Villani a été missionné – je l'ai rencontré ce matin même –, la Commission s'est engagée à fournir une communication au premier trimestre 2018. C'est, de notre point de vue, un sujet dont l'Union européenne doit s'emparer au plus vite. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous portons le projet d'Agence européenne de l'innovation de rupture, qui nous permettra de lever des investissements publics et privés considérables, nous plaçant à hauteur de nos grands partenaires mondiaux, dont les échelles d'investissement se situent à des niveaux dont les seuls États membres ne sont pas capables.

Mme Liliana Tanguy. Je souhaite tout d'abord saluer la décision du Conseil approuvant formellement le passage à une nouvelle phase de négociations concernant la

transition et le cadre des relations futures avec le Royaume-Uni. La mission d'information sur le suivi des négociations liées au Brexit, qui se met en place à l'Assemblée nationale, suivra d'ailleurs avec attention ces développements.

Les orientations adoptées lors du Conseil européen prennent acte de la proposition du Royaume-Uni d'instaurer une période de transition d'environ deux ans. Les partenaires européens ont accepté d'en négocier la teneur, tout en précisant que ses modalités transitoires devront être bien définies et clairement limitées dans le temps. Le texte précise aussi que la Commission devra présenter des recommandations afin que les États membres puissent adopter de nouvelles directives de négociations sur les modalités transitoires en janvier 2018.

Pourriez-vous nous donner davantage d'éléments sur la position défendue par la France quant à la définition de cette période transitoire, et des éléments de calendrier précis ? Pourriez-vous également nous informer sur les positions des autres États membres sur ce sujet ?

Mme Carole Grandjean. Les conclusions du Conseil européen du 14 décembre 2017 rappellent que dans le cadre du sommet de Göteborg, nous avons placé le citoyen au centre des préoccupations socio-économiques de l'Union. L'idée de convergence, notamment par le dialogue social ou les compétences, devrait être le principal axe de réflexion pour nos travaux futurs au sein de la commission des affaires européennes.

On peut toutefois noter l'absence, au sein des conclusions du Conseil, du sujet de l'inclusion par l'emploi en Europe. Au sein de l'Union européenne, environ 80 millions de personnes sont en situation de handicap, ou fragilisées par des difficultés de lecture, d'écriture ou de très faibles qualifications. Afin de s'assurer que les politiques économiques européennes ne se feront pas sans eux, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les stratégies en matière d'inclusion socio-économique, et les prochaines étapes de la construction législative européenne ?

Dans le même ordre d'idée, quels travaux en matière de formation professionnelle pourraient être menés en partenariat avec les réformes en cours au niveau national ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Lors du récent Conseil européen, les dirigeants de l'Union européenne ont mis en avant des priorités en vue d'approfondir la dimension sociale de l'Union européenne.

Je viens d'une région dont les citoyens se sont hélas éloignés de l'Europe, devenue pour eux synonyme d'appauvrissement ou de contrainte. Je suis un peu réservée quant à l'impact des conventions démocratiques – fussent-elles appelées consultations citoyennes – sur mon territoire.

À titre personnel, je m'intéresse particulièrement à la transmission des valeurs européennes par l'éducation, et suis convaincue de la nécessaire implication de l'Éducation nationale pour interpeller les citoyens. Passer par la jeunesse est le meilleur moyen, me semble-t-il, de resensibiliser les familles décrocheuses de la cause européenne. Ne pensez-vous pas que des initiatives pourraient être prises avec le ministère de l'Éducation nationale auprès des scolaires dès leur plus jeune âge ? On s'occupe des étudiants et des aînés, mais pas des plus jeunes, je pense pourtant que c'est indispensable. L'agenda électoral nous invite à mettre à profit l'année 2018.

M. Pieyre-Alexandre Anglade. Madame la ministre, je ne souhaite pas vous interroger sur les conclusions du sommet européen, mais plutôt sur un élément d'actualité politique : la formation du gouvernement autrichien, avec une alliance entre la droite traditionnelle et l'extrême droite. Cette annonce peut en effet interpellé un certain nombre d'observateurs de la vie politique et de la vie démocratique sur notre continent. D'autant que les ministres d'extrême droite qui entrent au gouvernement vont occuper des postes régaliens, à la défense, aux affaires intérieures et aux affaires étrangères. En outre, l'Autriche va présider l'Union européenne au second semestre. Le FPÖ est un parti d'extrême droite traditionnel qui siège au Parlement européen avec le Front national, les Néerlandais de Geert Wilders et la Ligue du Nord.

Dans ce contexte, quels éléments de lecture pouvez-vous nous apporter ? Des garanties vous ont peut-être été données par ce nouveau gouvernement quant à l'exercice de la présidence au second semestre.

M. Jean-Louis Bourlanges. Ma première question porte sur le Brexit. Madame la ministre, je croyais que l'idée initiale, qui m'a toujours paru un peu utopique, était de séparer strictement l'accord de retrait de la discussion du futur cadre de l'Union, pour reprendre les termes de l'article 50. Or la fin de la première étape est confuse à cet égard.

Tout d'abord, les accords conclus ne portent que sur trois points, alors que vous avez rappelé qu'il y en avait d'autres. Par ailleurs, ces points sont tout de même relativement vagues. Je ne parle pas des droits des ressortissants de l'Union européenne au Royaume-Uni. Je pense à l'accord financier, qui ne comporte pas de chiffres à ma connaissance, et surtout à l'accord irlandais qui est proprement incompréhensible, en tout cas extrêmement flou, même après trois lectures. Cela signifie que si nous n'arrivons pas à un accord global, les Britanniques pourront réinterpréter ces accords d'une manière particulière. Les négociations ultérieures porteront-elles sur le cadre futur de l'Union ? Comment voyez-vous le calendrier, sachant que l'on s'oriente plutôt vers un accord global – ou pas d'accord du tout – en fin de session, mais en tout cas pas un accord bien séquencé comme M. Barnier nous l'avait indiqué. Je ne mets du tout en cause la France, mais les Vingt-sept sont dans une certaine obscurité.

S'agissant des sujets migratoires, je ne comprends pas que la France ne prenne pas clairement position, comme le souhaitent nos amis italiens, avec lesquels nous entendons avancer, pour une remise en cause du règlement de Dublin qui fait peser une responsabilité quasiment exclusive sur les États de première entrée, ce qui est tout à fait contraire au principe de solidarité que nous opposons à des pays tels que la Pologne et la Hongrie.

Vous avez déclaré avec beaucoup de sagesse que le Gouvernement est prudent en ce qui concerne l'élargissement aux Balkans. La France entend-elle faire d'une révision institutionnelle un préalable ? À institutions constantes, l'ex-Yougoslavie disposerait de sept commissaires et la péninsule balkanique, au sens strict du terme, en aurait dix, ce qui est éminemment contraire au bon sens.

M. Christophe Naegelen. Je reviens de Pologne, où j'ai pu voir les locaux et les moyens de Frontex, l'agence européenne en charge du contrôle des frontières de l'espace Schengen. Je tiens à saluer l'évolution de cette agence et le travail de son directeur exécutif, Fabrice Leggeri, un Français qu'il serait d'ailleurs intéressant d'auditionner. Dans quelles conditions pourrait-on aller plus loin ? Il s'agirait de créer une véritable agence de garde-frontières et de garde-côtes, voire de douaniers. C'est un peu ce que défend M. Leggeri. Quelle est votre vision en la matière ?

Mme Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes. Merci pour ces nombreuses questions. J'espère que Mme Tanguy et M. Bourlanges ne m'en voudront pas si je leur réponds en même temps.

La période de transition doit être limitée dans le temps : elle ne doit pas excéder deux ans et Michel Barnier envisage même qu'elle soit un peu plus courte. Ce qui compte pendant cette période de transition, demandée par les Britanniques et dont le principe est examiné favorablement par les 27, est que le Royaume-Uni respecte l'ensemble des réglementations de l'Union européenne, actuelles et à venir, que son accès au marché intérieur et à l'union douanière soit conditionné à un respect entier des quatre libertés et que, dans le même temps, ce pays ne puisse plus participer au processus de décision au sein des instances de l'Union européenne, puisqu'il n'en est plus membre. Voilà les lignes directrices pour le travail sur cette période de transition, à partir du mois de janvier prochain.

S'agissant plus généralement du calendrier, nous n'avons pas perdu de vue l'idée initiale. Il s'agit toujours de traiter séparément l'accord de retrait, que Michel Barnier va commencer à négocier sur la base des progrès qualifiés de « suffisants » en ce qui concerne les trois principaux sujets, mais aussi sur la base des négociations qui se poursuivent sur des sujets annexes. L'objectif est que l'accord de retrait puisse être signé en octobre 2018. Il sera distinct de l'accord futur, qui prendra davantage de temps, que ce soit pour sa négociation, sa signature ou – plus encore – sa ratification. Il devra être ratifié dans chacun des États membres.

Est-on resté vague dans les domaines prioritaires où des progrès « suffisants » ont été attestés par le Conseil ? Ce n'est pas le cas de l'accord financier. On est d'accord sur le périmètre des engagements du Royaume-Uni et sur la méthode de calcul. Il n'avait jamais été question d'afficher un chiffre, pour des raisons qui sont notamment politiques. Le Royaume-Uni a peiné, dans la période antérieure au référendum, à admettre le principe qu'il y aurait un règlement financier, mais les Britanniques sont totalement venus sur le terrain qui est celui des exigences de l'Union européenne. Le flou qui peut subsister vaut pour l'ensemble des États membres. Chaque année, nous ne savons que tardivement quel sera le montant de notre prélèvement sur recettes – cela dépend des consommations de crédits au niveau européen et il n'est pas totalement possible de savoir jusqu'à quel point certains engagements seront effectivement exécutés. Il y a en revanche un plein accord sur le périmètre des engagements financiers du Royaume-Uni et sur la méthode de calcul. Je l'ai dit, et c'est un point de très forte satisfaction.

Vous avez raison en ce qui concerne l'Irlande. Dès le début, néanmoins, on avait du mal à envisager que la question irlandaise puisse être réglée indépendamment de l'accord futur, les deux sujets étant liés. Imaginons – ce n'est pas ce qui nous est dit aujourd'hui – que la position du gouvernement britannique sur l'accord futur soit de rester dans le marché intérieur et l'union douanière : ce serait extrêmement simple pour la relation entre le Nord et le Sud de l'île d'Irlande. On adaptera les contrôles sur les biens et les services en provenance du Royaume-Uni et vers la République d'Irlande en fonction de l'accord futur. Dès que j'ai pris mes fonctions, il a été clair pour moi que le sort de la frontière irlandaise se situait à cheval entre les conditions du retrait et les détails de l'accord futur.

En matière d'Europe sociale, vous avez compris, Madame Grandjean, que nous sommes au début de la prise de conscience des attentes des Européens. Le sommet de Göteborg a vu la proclamation d'un socle de droits sociaux, mais il n'y a aucun engagement juridique. C'est une première étape. Il faudra ensuite travailler sur un grand nombre de sujets

et attendre de nos partenaires qu'ils soient prêts à sauter le pas. Beaucoup d'entre eux pensent que ces politiques correspondent à des compétences purement nationales. Des pays du Nord de l'Europe, considérant que leur modèle social est supérieur à la moyenne européenne, estiment qu'un travail européen ne ferait que dégrader leur situation. En réalité, ils figurent parmi les plus hostiles à ce que l'on légifère sur les questions sociales au niveau européen. De l'autre côté de la table, des pays de l'Est jugent que leur compétitivité est d'abord *low cost* et que la protection des travailleurs, quels qu'ils soient, est un enjeu de pays riche, qu'ils ne peuvent pas encore se permettre. Telle est la réalité du débat.

Vous avez raison : la question de l'inclusion par l'emploi est absolument prioritaire. La formation professionnelle et l'acquisition de compétences ont été traitées comme des sujets de préoccupation à Göteborg. On ne peut pas dire qu'il y ait dans l'Union européenne un pays qui soit davantage prêt que les autres à la transformation de sa main-d'œuvre et à la montée en compétences en vue de nouveaux métiers. Nous avons beaucoup à faire et notre intérêt est d'avancer ensemble. Des dizaines de millions de travailleurs européens devront être formés à de nouveaux métiers.

Mme Deprez-Audebert s'est dite réservée sur les consultations citoyennes, ce que je regrette. C'est justement dans les territoires éloignés de l'Union européenne qu'il faut écouter : les consultations citoyennes consistent d'abord à écouter ce que nos concitoyens ont à dire de l'Europe et à porter une parole crédible sur l'ambition européenne, mais aussi critique sur les manques et ce que l'Europe n'a pas su traiter. Il faut aussi avoir le courage de dire que ce n'est pas l'Europe qui crée la mondialisation et la transformation technologique, mais qu'elle peut apporter des réponses. Je serais heureuse d'en parler avec vous, afin de voir comment essayer d'animer des débats dans des régions *a priori* rétives.

On doit commencer, en effet, dès le plus jeune âge. On a des moments d'inquiétude quand on regarde la manière dont la construction européenne est présentée aux collégiens et aux lycéens dans les manuels scolaires. J'en ai d'ailleurs parlé avec Jean-Michel Blanquer. Des idées existent, comme l'instauration d'une « journée de l'Europe » partout dans les classes. La question a été discutée au Conseil la semaine dernière : il a été dit que l'idée sera rejetée si elle vient des institutions européennes, mais je crois qu'il faut arrêter d'avoir l'Europe honteuse. On doit commencer par dégager les bases de ce qui nous rassemble, en mettant en évidence les raisons de ce projet et sa pertinence au XXI^e siècle. C'est aussi l'idée qui anime le Président de la République quand il propose d'harmoniser les diplômes de l'enseignement secondaire et de donner à de jeunes lycéens la possibilité d'avoir une expérience en dehors de leur pays d'origine, afin de donner corps à l'ambition européenne.

La question de M. Anglade sur l'Autriche est évidemment au cœur de l'actualité. Ce pays s'est doté d'un gouvernement dont le contrat de coalition fait 183 pages. Je ne vous mentirai pas en prétendant l'avoir lu – mais je l'ai fait lire. Dès sa victoire, Sebastian Kurz a voulu rassurer ses partenaires sur le plein engagement proeuropéen du nouveau gouvernement. Vous aurez d'ailleurs remarqué que la compétence en matière de questions européennes est restée au niveau du chancelier, au lieu d'aller à la nouvelle ministre des affaires étrangères. Il a aussi envoyé son conseiller diplomatique faire le tour de l'Europe afin d'évoquer, comme il est de coutume, la présidence de l'Union qui sera exercée par l'Autriche dans un peu plus de six mois. Aujourd'hui même, M. Kurz a entamé son mandat par un déplacement à Bruxelles, où il doit rencontrer Jean-Claude Juncker et Donald Tusk.

Cela signifie-t-il que nous lui signons un chèque en blanc et que nous donnons par avance quitus à son gouvernement ? Évidemment non. L'Europe est plus qu'un marché : ce sont des États partageant des valeurs. Nous serons très attentifs au respect des valeurs européennes, de l'État de droit, de la séparation des pouvoirs et de la protection des médias, comme nous le sommes partout, y compris dans d'autres pays en Europe. Je pense en particulier à la Pologne : contrairement à ce que souhaitait l'Union européenne, ce pays a adopté de nouvelles réformes de la justice qui sont extrêmement préoccupantes. La Commission doit se réunir demain pour décider si elle enclenche le processus prévu à l'article 7 du traité. Nous soutenons la Commission dans sa démarche. Arriverons-nous à nous faire entendre de la Pologne ? Nous devons, en tout cas, nous faire entendre du peuple polonais, qui a le dernier mot, comme dans toute démocratie. Il doit savoir comment les évolutions des institutions polonaises sont accueillies dans les autres États membres. Par ailleurs, nous posons comme principe pour la discussion du prochain cadre financier pluriannuel le fait que les bénéficiaires des fonds de cohésion doivent respecter un certain nombre de conditionnalités, notamment liées à l'État de droit.

M. Bourlanges m'a demandé pourquoi nous ne prenons pas position, comme les Italiens le souhaiteraient, pour une remise en cause complète du règlement de Dublin. Il s'agirait d'abandonner complètement le principe de responsabilité en espérant conserver, dans le même temps, un principe de solidarité qui ne s'appuierait plus sur lui. Je pense que ce serait une erreur. Nous sommes favorables au maintien du principe de responsabilité du pays de première entrée, avec une pleine solidarité comme corollaire. Aujourd'hui, cette solidarité ne s'exerce pas comme il le faudrait en ce qui concerne les relocalisations. Elle existe par le soutien apporté à des pays tels que la Grèce et l'Italie : ils bénéficient d'une aide financière massive de l'Union européenne face à l'afflux de migrants depuis 2015.

Dans cette perspective, Monsieur Naegelen, nous sommes évidemment favorables à un renforcement de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, Frontex. Un premier renforcement a déjà eu lieu, mais il faut aller plus loin en faisant en sorte que Frontex puisse bénéficier d'effectifs permanents, mais aussi de réserve beaucoup plus nombreuse, avec des experts utiles, que l'on peut déployer dans de bonnes conditions. Cela fait partie des propositions du Président de la République, comme l'idée d'une Agence européenne de l'asile qui pourrait véritablement harmoniser les procédures et les critères d'octroi dans l'Union européenne. Une des grandes faiblesses de l'Europe tient à la grande disparité des procédures, de la durée de traitement des demandes et des critères pour l'attribution de l'asile. Nous sommes favorables à des doubles critères, qui seraient non seulement européens mais aussi, le cas échéant, nationaux – il s'agirait de critères supplémentaires destinés à tenir compte du fait que certains pays connaissent des flux plus spécifiques, venant de certains États tiers.

Un des grands sujets auxquels l'Union européenne est confrontée est celui des mouvements secondaires de demandeurs d'asile. Environ 300 000 personnes ont été déboutées en Allemagne, mais sont restées dans l'espace Schengen, notamment en France. Nous avons besoin de progresser sur cette question, y compris à titre national. Le projet de loi qui sera présenté au début de l'année prochaine ne sera pas contraire à la volonté d'harmoniser les procédures dans l'Union européenne. Nous devons les accélérer : la durée d'examen est aujourd'hui de 14 mois, ce qui est considérable. Il faut la réduire à six mois, appel compris. On doit aussi progresser dans des pays tels que la Grèce où une demande d'asile est traitée dans un délai compris entre deux et trois ans. Il faut davantage de soutien et d'engagements pour éviter l'engorgement, notamment dans les îles grecques.

Qu'en est-il d'un préalable institutionnel à l'élargissement ? Vous avez entendu ce qu'a déclaré le Président de la République. Même en l'absence d'élargissement, une Europe comptant 28 commissaires – et bientôt 27 – n'est pas optimale. Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point, Monsieur Bourlanges. Il est nécessaire d'inciter les autres États membres à réfléchir à une réforme. On n'aurait jamais dû revenir sur le principe d'une limitation du nombre de commissaires. La France est prête, et elle l'a dit, à renoncer à son propre commissaire si elle peut amener les autres États membres à aller dans la même direction. Si un élargissement devait se produire, par ailleurs, ce ne serait pas en bloc. Tous les États des Balkans occidentaux n'en sont pas au même niveau de maturité par rapport à l'Union européenne et, de toute façon, la question que vous avez évoquée se poserait.

M. Raphaël Schellenberger. Vous avez évoqué succinctement la question du droit d'auteur. Elle est assez essentielle dans la concurrence potentielle entre les territoires européens en matière d'économie numérique. Le modèle français, qui est certainement le plus abouti et le plus protecteur de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, n'est pas tout à fait compatible avec d'autres, en particulier la vision nordique. Alors que notre modèle est le seul qui soit réellement en mesure de créer de la richesse, il y a un risque de perte de compétitivité en raison d'une forme de dumping. Que compte faire la France pour coordonner une stratégie européenne en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle – j'insiste sur la différence entre ces deux points – et pour faire prévaloir autant que possible notre vision, qui est en grande partie constitutive de notre exception culturelle ?

M. Éric Straumann. Je voudrais abonder dans le sens de la ministre. On peut bien sûr critiquer l'Autriche, mais la démocratie a parlé. Ce pays, situé à l'Est de l'Europe, subit malheureusement des flux migratoires qui arrivent jusque dans l'Est de la France. Nous avons en effet des arrivées très importantes en provenance d'Albanie et du Kosovo. Des ressortissants albanais n'obtenant pas de papiers en Allemagne, où les dossiers sont traités en deux ou trois jours, viennent chez nous. Ils bénéficient d'une allocation d'attente de 380 euros par mois, quand le salaire moyen est de 400 euros dans leur pays, et ils restent. En Moselle, il y a plus de 2 400 Albanais en attente de papiers dont on sait très bien qu'ils ne pourront pas être délivrés. En Alsace, des centres ont été ouverts pour accueillir de véritables réfugiés, venant d'Afghanistan et de Syrie, mais ils sont aujourd'hui remplacés par des Albanais et des Kosovars. Au départ, la population était très favorable, ou du moins elle comprenait parfaitement la situation des arrivants, mais l'opinion se retourne. Il faut agir rapidement. L'Alsace était traditionnellement une terre très favorable à l'Union européenne, mais on voit bien que cela ne fonctionne pas : les Allemands nous renvoient un peu la balle, ce qui alimente la défiance à l'égard de l'Europe.

Mme Nathalie Loiseau, ministre des affaires européennes. Vous avez parfaitement raison, M. Schellenberger : nous devons défendre notre modèle de droit d'auteur. Si on suit en effet ceux qui pensent que tout est gratuit sur internet, il n'y aura finalement plus de création, l'univers numérique sera dominé par quelques géants et l'exception culturelle européenne, et notamment française, sera complètement perdue.

Cependant, je suis relativement confiante, car le projet de directive « Services de médias audiovisuels (SMA) » produit par la Commission européenne prend en compte cette notion de droit d'auteur dans l'univers numérique. Elle y ajoute même une notion nouvelle de droit voisin pour les éditeurs et pour les agences. Elle met donc les plateformes face à leur responsabilité, qui est d'assurer le partage de la valeur.

Nous sommes extraordinairement attentifs à la discussion qui a lieu au Conseil. Nous souhaitons la même attention et la même compréhension au sein du Parlement européen, où certains pensent que la magie de l'internet repose sur la gratuité et que la notion de droit d'auteur serait une notion archaïque défendue par quelques-uns et pour de mauvaises raisons. Il faut évidemment sensibiliser autant que possible les eurodéputés à cette question. C'est absolument indispensable.

Monsieur Straumann, vous avez évoqué une région, l'Alsace, que je connais bien pour y avoir habité pendant cinq ans. La question particulière des demandeurs d'asile albanais a été abordée par le ministre de l'intérieur en Albanie la semaine dernière – M. Mendes y a fait allusion. Il s'agit de traiter avec le gouvernement albanais la question de la lutte contre les réseaux de passeurs. En effet, les Albanais, qui arrivent nombreux à Metz et dans l'Est de la France sont encouragés et accompagnés par des réseaux mafieux contre lesquels les autorités albanaises ont commencé à prendre des mesures.

Là encore, il est indispensable de traiter plus vite les demandes émanant de pays sûrs – et l'Albanie en fait partie. Cela n'exonère pas de l'examen individuel des demandes d'asile, mais ce n'est pas tout à fait la même chose d'arriver d'Érythrée, d'Irak, de Syrie... ou d'Albanie. Fort de ce point de vue, le Gouvernement a prévu d'ouvrir des antennes régionales de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) à Lyon, à Metz et, pour une problématique d'un autre type, mais elle aussi tout à fait sérieuse, à Cayenne.

De cette manière, les demandes d'asile pourront être examinées là où la question se pose de manière massive. Nous savons tous qu'*in fine*, il y a à peu près 5 % des demandeurs d'asile albanais qui se voient attribuer le statut de réfugié, pour des situations très particulières. Nous savons aussi qu'ils sont suffisamment nombreux pour occuper des places en centre d'hébergement à la place de personnes qui fuient des zones de conflit ou de crise humanitaire grave. Nous traitons donc de ce sujet de manière très ouverte, très directe et très régulière avec les autorités albanaises. Elles l'entendent.

Mme la présidente Sabine Thillaye. Madame la ministre, nous vous remercions de votre disponibilité, comme de votre combat inlassable en faveur de l'intégration européenne.

II. Nomination de rapporteurs

Nomination de deux rapporteurs d'information pour observations :

- M. Pieyre-Alexandre Anglade sur le projet de loi créant une circonscription unique pour l'élection des représentants français au Parlement européen (sous réserve de son dépôt) ;
- Mme Christine Hennion sur le projet de loi relatif à la protection des données personnelles (n° 490).

III. Examen de textes soumis à l'Assemblée nationale en application des articles 88-4 et 88-6 de la Constitution

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a examiné des textes soumis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-4 de la Constitution.

● Textes « actés »

Aucune observation n'ayant été formulée, la Commission *a pris acte* des textes suivants :

➤ *ÉLARGISSEMENT et VOISINAGE*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union au sein du conseil d'association institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, en vue d'ajouter un complément à l'annexe I-A et, au sein du comité d'association dans sa configuration « Commerce », en vue de recalculer le calendrier de suppression des droits à l'exportation établi aux annexes I-C et I-D de l'accord d'association (**COM(2017) 663 final - E 12550**).

➤ *ENVIRONNEMENT - SANTÉ ENVIRONNEMENTALE*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification de l'annexe XX (Environnement) de l'accord EEE (**COM(2017) 726 final - E 12597**).

- Directive de la Commission modifiant la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'évaluation des risques pour l'environnement des organismes génétiquement modifiés (**D050702/05 - E 12609**).

- Règlement de la Commission modifiant le règlement n° 389/2013 de la Commission du 2 mai 2013 établissant un registre de l'Union (**D054274/02 - E 12632**).

➤ *ESPACE LIBERTÉ SÉCURITÉ JUSTICE*

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2017 de l'application, par le Danemark, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (**COM(2017) 302 final LIMITE - E 12560**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2017 de l'application, par le Danemark, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique de retour (**COM(2017) 310 final LIMITE - E 12561**).

- Proposition de décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements graves constatés lors de l'évaluation pour 2017 de

l'application, par l'Islande, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (**COM(2017) 576 final LIMITE - E 12562**).

➤ *FISCALITÉ*

- Proposition de décision d'exécution du Conseil autorisant la Suède à appliquer des taux d'accise réduits sur l'électricité consommée par les ménages et les entreprises du secteur des services situés dans certaines zones du nord de la Suède, conformément à l'article 19 de la directive 2003/96/CE (**COM(2017) 724 final - E 12596**).

➤ *POLITIQUE ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE*

- Recommandation de décision du Conseil abrogeant la décision 2008/713/CE sur l'existence d'un déficit excessif au Royaume-Uni (**COM(2017) 801 final - E 12575**).

- Recommandation de décision du Conseil établissant qu'aucune action suivie d'effets n'a été engagée par la Roumanie en réponse à la recommandation du Conseil du 16 juin 2017 (**COM(2017) 803 final - E 12576**).

➤ *POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)*

- Décision du Conseil autorisant la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à ouvrir des négociations, au nom de l'Union européenne, sur les dispositions d'un accord d'association modernisé entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République du Chili, d'autre part, qui relèvent de la compétence de l'Union (**13553/17 - E 12532**).

➤ *POLITIQUE SOCIALE - TRAVAIL*

- Proposition de décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres (**COM(2017) 677 final - E 12573**).

➤ *RELATIONS EXTÉRIEURES*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil conjoint institué par l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne (**COM(2017) 719 final - E 12593**).

- Proposition de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un troisième protocole additionnel à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne (**COM(2017) 722 final - E 12594**).

- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, d'un troisième protocole additionnel à l'accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis mexicains, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne (**COM(2017) 723 final - E 12595**).

➤ *SERVICES FINANCIERS (BANQUES - ASSURANCES)*

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1093/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), le règlement (UE) n° 1094/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), le règlement (UE) n° 1095/2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), le règlement (UE) n° 345/2013 relatif aux fonds de capital-risque européens, le règlement (UE) n° 346/2013 relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens, le règlement (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) 2015/760 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme, le règlement (UE) 2016/1011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et le règlement (UE) 2017/1129 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (**COM(2017) 536 final - E 12484**).

➤ *TRANSPORTS - POLITIQUE SPATIALE*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification de l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE (**COM(2017) 711 final - E 12592**).

- Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1178/2011 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables au personnel navigant de l'aviation civile conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil (**D051054/02 - E 12629**).

- Directive de la Commission modifiant la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil relative au transport intérieur des marchandises dangereuses, en vue d'adapter les dispositions de l'annexe I, section I.1, au progrès scientifique et technique (**D054150/01 - E 12631**).

● **Textes « actés » de manière tacite**

Accords tacites de la Commission, du fait de la nature du texte

En application de la procédure d'approbation tacite, dite procédure 72 heures, adoptée par la Commission, celle-ci a *approuvé tacitement* les documents suivants :

➤ *INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES*

- Décision du Conseil portant nomination des trois membres du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (13114/17 - E 12611).

- Décision du Conseil portant nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (13115/17 - E 12612).

- Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République italienne (15194/17 - E 12614).

- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail Nomination de M. Stephen CURRAN, membre suppléant irlandais, en remplacement de M. Paul CULLEN, démissionnaire (15258/1/17 - E 12615).

- Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Stephen CURRAN, membre titulaire irlandais, en remplacement de M. Paul CULLEN, démissionnaire (15262/17 - E 12616).

- Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M. Nikolay ARNAUDOV, membre suppléant pour la Bulgarie, en remplacement de M. Dimitar DIMITROV, démissionnaire (15281/1/17 - E 12617).

- Décision d'exécution du Conseil renouvelant le mandat du président du Conseil de résolution unique (15357/17 - E 12640).

Accords tacites de la Commission liés au calendrier d'adoption par le Conseil

La Commission a également pris acte de la levée tacite de la réserve parlementaire, du fait du calendrier des travaux du Conseil, pour les textes suivants :

➤ *COMMERCE EXTÉRIEUR*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte UE-Suisse au sujet d'une révision technique de l'accord sur l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie (COM(2017) 666 final - E 12552).

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, le soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges, notamment pour le coton, les restrictions à l'exportation dans l'agriculture, les subventions au secteur de la pêche, la réglementation intérieure dans le secteur des services, ainsi que les PME/la transparence des mesures réglementaires concernant le commerce des marchandises (COM(2017) 668 final LIMITE - E 12553).

- Proposition de règlement du Conseil portant suspension temporaire des droits autonomes du tarif douanier commun sur certaines marchandises destinées à être incorporées

ou utilisées dans les aéronefs et abrogeant le règlement (CE) n° 1147/2002 (**COM(2017) 731 final - E 12598**).

- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1388/2013 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires autonomes de l'Union pour certains produits agricoles et industriels (**COM(2017) 733 final - E 12599**).

- Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1387/2013 portant suspension des droits autonomes du tarif douanier commun sur certains produits agricoles et industriels (**COM(2017) 746 final - E 12621**).

➤ *DROIT CIVIL*

- Proposition de règlement du Conseil relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte) (**COM(2016) 411 final - E 11292**).

➤ *ÉNERGIE*

- Proposition de décision du Conseil sur la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie et au sein du groupe permanent à haut niveau de la Communauté de l'énergie (Pristina, 14 décembre 2017) (**COM(2017) 717 final LIMITE - E 12608**).

➤ *INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES*

- Proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE concernant une modification du règlement intérieur du Comité mixte de l'EEE (**COM(2017) 638 final - E 12525**).

➤ *PÊCHE*

- Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2018, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (**COM(2017) 645 final - E 12530**).

- Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec Sao Tomé-et-Principe (**COM(2017) 695 final LIMITE - E 12589**).

➤ *POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE (PESC)*

- Décision du Conseil établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants (**14866/17 LIMITE - E 12610**).

- Décision du Conseil modifiant la décision 2014/486/PESC relative à la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) (**15055/17 LIMITE - E 12634**).

- Ukraine : détournement de fonds - révision 2018 - notifications préalables (**15681/17 LIMITE - E 12638**).

- Mesures restrictives à l'encontre de la Somalie - Décision et règlement (**15682/17 LIMITE - E 12639**).

➤ *RELATIONS EXTÉRIEURES*

- Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du conseil conjoint institué par l'accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions concernant le règlement intérieur du conseil conjoint et du comité mixte (**JOIN(2017) 43 final - E 12543**).

Sur le rapport de la **Présidente Sabine Thillaye**, la Commission a déclaré conformes au principe de subsidiarité les textes suivants transmis à l'Assemblée nationale en application de l'article 88-6 de la Constitution :

➤ *FISCALITÉ*

- Proposition modifiée de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 904/2010 en ce qui concerne des mesures de renforcement de la coopération administrative dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée (**COM(2017) 706 final - E12590**).

➤ *POLITIQUE ÉCONOMIQUE, BUDGÉTAIRE ET MONÉTAIRE*

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2017/825 afin d'augmenter l'enveloppe financière du programme d'appui à la réforme structurelle et d'adapter son objectif général (**COM(2017) 825 final - E12626**) ;

- Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil (**COM(2017) 826 final - E12627**)

- Proposition de règlement du Conseil concernant la création du Fonds monétaire européen (**COM(2017) 827 final - E12628**).

La séance est levée à 18 heures.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Aude Bono-Vandorme, M. Jean-Louis Bourlanges, M. Vincent Bru, Mme Yolaine de Courson, M. Bernard Deflesselles, Mme Marguerite Deprez-Audebert, Mme Coralie Dubost, Mme Valérie Gomez-Bassac, Mme Carole Grandjean, Mme Christine Hennion, M. Alexandre Holroyd, M. Christophe Jerretie, M. Jean-Claude Leclabart, Mme Constance Le Grip, M. Ludovic Mendes, M. Christophe Naegelen, M. Damien Pichereau, M. Jean-Pierre Pont, M. Raphaël Schellenberger, M. Benoit Simian, M. Éric Straumann, Mme Liliana Tanguy, Mme Sabine Thillaye

Excusés. - M. Alexandre Freschi, M. Jérôme Lambert, Mme Nicole Le Peih, M. Joaquim Pueyo

Assistaient également à la réunion. - M. Bertrand Bouyx.

- M. Bruno Gollnisch et Mme Françoise Grossetête (parlementaires européens)